

**SRCT – Pôle finances locales & Intercommunalité**

Arrêté du *16 mai 2025*

constatant la révision des statuts du Parc Naturel Régional du Luberon

Le préfet de Vaucluse  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L5721-1 et suivants ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

**Vu** l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 14 mai 1976 portant création du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon, modifié ;

**Vu** la Charte du Parc Naturel Régional du Luberon révisée, adoptée par la Région Provence-Alpes – Côte d'Azur le 19 décembre 1996 ;

**Vu** le décret du 14 février 2024 nommant Monsieur Thierry SUQUET en qualité de préfet de Vaucluse à compter du 4 mars 2024 ;

**Vu** le décret du 14 août 2020 nommant Mme Christine HACQUES en qualité de sous-préfète d'Apt ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 4 mars 2024 donnant délégation de signature à Mme Christine HACQUES sous-préfète d'Apt ;

**Vu** la délibération n°2024CS64 du 24 septembre 2024 du comité syndical du Parc Naturel Régional du Luberon adoptant la version révisée des statuts du syndicat mixte ;

**Vu** les délibérations des conseils municipaux des communes de Ansois, Apt, Aubenas-les-Alpes, Beaumont-de-Pertuis, Bonnieux, Buoux, Cadenet, Céreste, Cheval-Blanc, Corbières-en-Provence, Cucuron, Gargas, Gordes, Goult, Grambois, Jocas, La Bastide-des-Jourdans, La Brillanne, Lacoste, Lagnes, La Tour d'Aigues, Lauris, Limans, Lioux, Lourmarin, Manosque, Maubec, Ménerbes, Mérindol, Montfuron, Montjustin, Murs, Niozelles, Oppède, Peypin-d'Aigues, Puget, Puyvert, Reillanne, Robion, Roussillon, Rustrel, Saint-Martin de Castillon, Saint-Martin-de-la-Brasque, Saint-Michel-L'Observatoire, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-les-

Apt, Sannes, Sivergues, Les Taillades, Villars, Villelaure, Villemus, Villeneuve et Volx approuvant cette modification statutaire ;  
Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Pays d'Apt-Luberon approuvant cette modification statutaire ;

**Vu** l'absence de délibération dans le délai imparti du conseil régional de la région Provence Alpes Côte d'Azur, des conseils départementaux des Alpes-de-Haute-Provence et de Vaucluse et des conseils communautaires de la communauté de communes Pays-de-Forcalquier-Montagne-de-Lure, de la communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon-Agglomération, de la communauté d'agglomération Luberon-Monts de Vaucluse et de la communauté territoriale Sud-Luberon valant avis favorable ;

**Vu** l'absence de délibération dans le délai imparti des conseils municipaux de Les Beaumettes, Cabrières-d'Aigues, Cabrières-d'Avignon, Caseneuve, Cavaillon, Dauphin, Forcalquier, La Bastidonne, Lagarde-d'Apt, Lurs-en-Provence, Mirabeau, Oppedette, Pertuis, Pierrerue, Pierrevert, Revest-des-Brousses, Sainte-Tulle, Saignon, Saint-Maime, Saint-Martin-les-Eaux, Sainte Tulle, Sigonce, Vachères et Viens, valant avis favorable ;

**Considérant** que les conditions de majorité prévues à l'article 10 des statuts du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon sont satisfaites ;

**Sur** proposition de la Sous-Préfète d'Apt,

#### **ARRÊTE :**

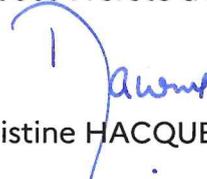
**Article 1er :** Est constatée la révision des statuts du Parc Naturel Régional du Luberon, conformément aux dispositions de la délibération du comité syndical du 24 septembre 2024.

**Article 2 :** Les statuts annexés au présent arrêté se substituent à ceux antérieurement en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse et affiché au siège du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon et de celui de ses membres.

**Article 4 :** La Sous-Préfète d'Apt, la Sous-Préfète de Forcalquier et la Présidente du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,  
la Sous-Préfète d'Apt

  
Christine HACQUES